

Delphine JULIEN prend la parole pour présenter l'ordre du jour.

Présentation du rapport d'activités 2014

Territoires et Adhérents de Savoie Déchets



- 1 / Chambéry-métropole
- 2 / CALB
- 3 / C.C. Beaufortain
- 4 / C.C. du Cœur des Bauges
- 5 / C.C. Cœur de Chartreuse
- 6 / C.C. Cœur de Savoie
- 7 / C.C. de Chautagne
- 8 / C.C. Haute Combe de Savoie
- 9 / C.C. Lac d'Aiguebelette
- 10 / Co. Région d'Albertville
- 11 / C.C. Yenne
- 12 / SIRTOM Maurienne

12 collectivités adhérentes représentant 213 communes et 385 826 habitants

Savoie Déchets

Compétences :

- Traitement des déchets ménagers et assimilés
- Tri et valorisation des collectes sélectives
- Traitement par incinération des boues de stations d'épuration urbaines à 20% de siccité
- Gestion de 2 passifs: Chambéry métropole et ex-Simigeda

Sites Industriels :

- Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD)
 - o Traitement de 115 000 tonnes / an (ordures ménagères, DASRI, DIB, ...)
 - o Traitement de 20 000 tonnes de boues de STEP
 - o Exploitée en régie par Savoie Déchets
- Centres de tri des collectes sélectives – Valespace et Gilly sur Isère
 - o Traitement d'environ 16 000 tonnes / an

Budget de fonctionnement : Environ 18 M€/an

Personnel : 61 agents



Organisation institutionnelle 1 Président et 5 Vice-présidents



Lionel MITHIEUX, Président



Franck LOMBARD, 1^{er} Vice-président en charge de la mutualisation et du tri



François CHEMIN, 2^{ème} Vice-président en charge de la communication et de la Vulgarisation des techniques de traitement des déchets



Jean-Marc DRIVET, 3^{ème} Vice-président en charge des finances et évolution du périmètre Savoie Déchets



Daniel ROCHAIX, 4^{ème} Vice-président en charge de l'évolution des compétences



Denis BLANQUET, 5^{ème} Vice-président en charge des ressources humaines, marchés publics et administration générale

UVETD – Bilan 2014

Quantités incinérées / Sous produits

▪ Ordures ménagères et assimilés, DASRI :

	2013	2014
OM	100 012 t	103 921 t
DIB	3 059 t	2 635 t
Déchets incinérables de déchetterie	2 063 t	1 035 t
DASRI	2 546 t	2 645 t
Autres Déchets	657 t	794 t
TOTAL INCINERE	108 337 t	111 030 t

▪ Boues :

	2013	2014
Total	17 907 t	17 044 t

▪ Mâchefers :

	2013	2014
Mâchefers valorisables	16 796 t	16 290 t
Mâchefers Non valorisables	26 t	1 327 t
Total	16 812 t	19 625 t

En 2014, 11 090 T ont été valorisées en travaux publics (Conseil Général 590 t, SILA 10 500 t) et 6 130 t envoyées en ISDND

▪ REFIOM :

	2013	2014
Total	4 459 t	4 768 t

▪ Ferreux et non Ferreux :

	2013	2014
Ferreux	2 804 t	2 809 t
Non Ferreux	106 t	130 t
Total	2 910 t	2 939 t

Valorisation énergétique

Production d'énergie électricité

	2013	2014
Electricité produite	26 241 MWh	27 761 MWh

Production d'énergie thermique :

	2013	2014
Energie thermique vendue	69 174 MWh	69 189 MWh

Efficacité énergétique :

	2013	2014
Efficacité énergétique TOAP	0,652	0,626

Ce ratio nous permet de bénéficier d'une TOAP réduite sur les déchets entrants.

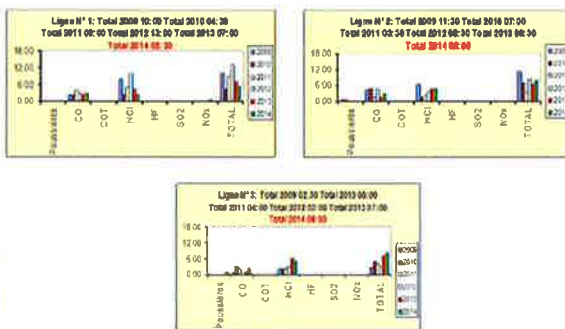
Taux de fonctionnement des lignes

Base annuelle = 8 760 heures

	2013		2014	
Ligne N°1	7 595 h	86,70 %	7 897 h	90,15 %
Ligne N°2	7 968 h	90,96 %	7 498 h	85,60 %
Ligne N°3	6 777 h	77,36 %	7 114 h	81,21 %
Total (en heures)	22 340 h	85,00 %	22 509 h	85,65 %

Résultats Environnementaux

Contrôle en continu des rejets atmosphériques: (rappel: 60h de dépassement maxi par an et par ligne)



Résultats Environnementaux Dioxines 2014

- **Dioxines (PCDD / PCDF) :**
- **Norme :** 0,1 ng / Nm3 (soit 0,000 000 000 1 g/Nm³)
- **Résultats :**

	2013	2014
Unité	Ng/Nm3	Ng/Nm3
Ligne N°1	0,0026	0,0025
Ligne N°2	0,0043	0,0025
Ligne N°3	0,0128	0,0122
Moyenne usine	0,0085	0,0057
Rapport par à la norme	1/15	1/17
Flux annuel en mg	4,14	3,31

Résultats Environnementaux

Tous les rejets environnementaux de l'usine (rejets atmosphériques, rejets aqueux, retombées dans l'environnement, nuisances sonores) sont conformes à la réglementation et respectent notre arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Collecte sélective – Bilan 2014

Sites pour le traitement des collectes sélectives

2 centres de tri :

- Valespace à Chambéry - DSP
(Contrat Délégation de Service Public)



- Val'Aura à Gilly-sur-Isère
(Reprise en régie au 1^{er} septembre 2014)



Centre de tri de Gilly-sur-Isère

- Site SITA repris en régie par Savoie Déchets le 01/09/2014

- 4 salariés transférés à Savoie Déchets / 21 ETP au total

- Installation classée soumise à autorisation par l'Arrêté préfectoral du 6 janvier 1989

- Surface terrain : 4 760 m² environ

- Bâtiment : 1 800 m²

- Capacité maximale de traitement : 22 000 t/an



Traitement des collectes sélectives

Tonnages traités (en t)

	2014			2013	
	Emballages	Journaux/Revue	Multimat	TOTAL	TOTAL
GILLY-SUR-ISÈRE	886	2 290	405	3 581	3 389
VALESPACE	809	1 865	10 563	13 237	13 224
TOTAL Savoie Déchets	1 495	4 155	10 968	16 818	16 613

Collecte sélective Tonnages traités/collectivité (en t)

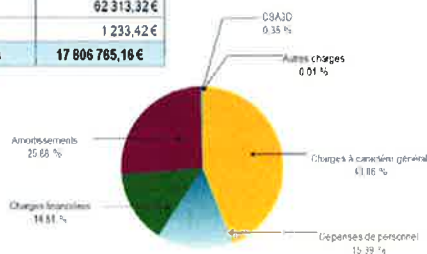
ADHÉRENTS	CENTRE DE TRI	Tonnage 2013 (en t)	Tonnage 2014 (en t)	EVOL. 2014/2013
CC Lac d'Algeboullette	VALESPACE	266	305	+12,79%
CC Coeur de Chartreuse		482	501	+1,28%
CALB		2 822	2 802	-0,72%
Chambéry métropole		5 349	5 836	+9,09%
CC du Coeur des Bauges		156	162	+2,57%
CC Yenne		247	274	+11,34%
CC Chautagne		176	170	-4,28%
BRTOM Martines		2 234	2 128	-4,73%
TOTAL VALESPACE		13 224	13 237	+0,10%
CC Beaufortain		GILLY-SUR-ISÈRE	321	315
CC Coeur Savoie	456		448	-1,73%
CC Région d'Albertville	2 133		2 130	-0,14%
CC Haute Combe de Savoie	475		479	+0,84%
TOTAL GILLY-SUR-ISÈRE	3 389	3 381	-0,24%	
TOTAL SAVOIE DÉCHETS	16 613	16 618	+0,03%	

Bilan financier 2014

Résultats financiers

Les dépenses de fonctionnement :

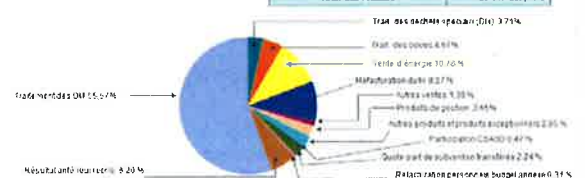
	Montants
Charges à caractère général	7 810 552,47 €
Dépenses de personnel	2 740 558,95 €
Charges financières	2 584 509,54 €
Amortissements	4 807 509,48 €
CSA3D	62 313,32 €
Autres Charges	1 233,42 €
Total des dépenses	17 806 785,18 €



Résultats financiers

Les recettes de fonctionnement :

	Montants
Traitement des DM	11 157 560,98 €
Trait. des déchets spéciaux (DS)	764 439,88 €
Traitement des boîtes	967 710,77 €
Vente d'énergie	2 228 336,92 €
Refacturation du tri et du tri	1 919 372,22 €
Autres ventes	267 122,16 €
Produits de gestion	545 498,21 €
Recettes d'exploitation	18 131 200,14 €
Autres produits et produits exceptionnels	585 022,91 €
Participation CSA3D	96 474,29 €
Quote part de subvention bénéficiaires	461 501,88 €
Refacturation personnes budget annexe	64 003,10 €
Résultat antérieur repris	1 277 269,84 €
Total des recettes	20 617 207,14 €



Projet d'adhésion du SMITOM de Tarentaise

Organisation du SMITOM de Tarentaise

Le périmètre



Contexte

- Principes traitement :
- Autosuffisance des territoires
 - Principe de proximité

Situation jusqu'en 2014 :

- Déchets grenoblois traités à Chambéry
- Déchets savoyards traités à Grenoble
- l'UVETD va faire face à un manque de déchets

Scénario proposé

- Arrêt de l'usine des Brévières
- Maintien de l'usine de Valezan en fonctionnement sans augmentation de capacité (10 ans environ) le temps d'étudier la possibilité et de mettre en place un autre mode de traitement (sous réserve de l'accord réglementaire et du montant des travaux)
- Reprise de la gestion de l'usine de Valezan en régie

Scénario envisagé



- Fonctionnement Valezan et UVETD optimisés
- Respect des principes de traitement des déchets
- Coûts maîtrisés
- Autosuffisance de la Savoie

Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D)

Les Adhérents à la CSA3D en 2014

Collectivité adhérentes	Nombre de Communes	Population 2014
CA DU PAYS VOIRONNAIS	34	95 311
CA GRENOBLE-ALPES-METROPOLE	49	437 238
SYTRAD	353	538 429
CC DE L'OISANS	20	11 078
SAVOIE DECHETS	213	390 751
SILA	114	279 160
SIBRECSA	47	56 943
CC DU PAYS DU GRESIVAUDAN*	31	68 552
CC DU BRIANCONNAIS	13	21 039
SICTOM DE LA BIEVRE	94	113 194
SIDEFAGE	150	384 974
SINOM DE LA REGION DE CLUSES	35	112 247
SMITOM DE TARENTEISE	43	124 678
SYPP	109	174 934
CC DE LA MATHEYSINE, DU PAYS DE CORP ET DES VALLEES DU VALBONNAIS	44	22 952
SITOM DES VALLEES DU MONT-BLANC	20	80 779
TOTAL CSA3D	1 389	2 872 257

Les Adhérents à la CSA3D en 2014



CSA3D : Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets

Ce que la Charte CSA3D permet :

- Des échanges/ retours d'information entre services des EPCI
- Mise en place d'une stratégie commune entre les élus (comité de pilotage)
- Exercice en commun de compétences entre EPCI
- Charte ouverte à de futurs adhérents publics

Ce que la Charte CSA3D ne permet pas :

- Pas de création d'une structure dédiée ni de transfert de Compétence (chaque EPCI demeure compétent).
- Pas de nouveau maître d'ouvrage (chaque EPCI est MO des ses équipements).
- Pas de décision au sein du comité de pilotage : décisions prises par les EPCI (au vu des travaux issus de la coopération).
- Tarification des prestations réalisées pour le compte d'un autre adhérent à l'euro/l'euro (pas de tarif commun unique aux EPCI).

Thématiques travaillées

Mâchefers : Lancement d'un programme recherche et développement sur les mâchefers/ sélection d'une technologie/lancement d'un prototype (PIGVM)

Flux de déchets : Réalisation d'une cartographie des flux de déchets (2013 / Métro Grenoble)

Textiles : Etat des lieux de la filière (2013 / Savoie Déchets)

Optimisation du planning de maintenance des usines sur le territoire CSA3D : (2013 / Savoie Déchets)

Combustible Solide de Récupération (CSR) : (2013 / SYTRAD)

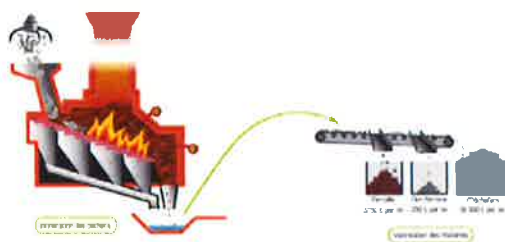
Suivi de l'évolution des tonnages de déchets produits : Expériences et pratiques en matière de réduction à la source, de recyclage, de réutilisation... (ensemble des membres, 2013)

Suivi environnemental des installations : Différences entre les protocoles, résultats

Gestion et traitement des encombrants

Comparaison des coûts de fonctionnement / Groupement de commandes

Les Mâchefers d'Incinération d'Ordures Ménagères (MIOM)



- Environ 20 000 tonnes de mâchefers sont produites par an à l'UVETD de Savoie Déchets (115 000 tonnes incinérées).
- Les métaux ferreux (boîtes de conserve, ...) et non ferreux (canette en aluminium, ...) sont extraits des mâchefers pour être recyclés.

Les mâchefers d'incinération d'ordures ménagères (MIOM)



Les mâchefers peuvent être valorisés en technique routière à la place de matériaux naturels (arrêté ministériel du 18/11/11)

Enjeux économiques importants pour Savoie Déchets :

- Coût mâchefers valorisés : 7.62€/tonnes (budget minimal : 300 000€)
- Coût mâchefers non valorisés : 70€/tonnes (budget maximal : 1 400 000€)
- Enjeu de plus de 1M€ par an soit environ 10€/tonnes d'ordures ménagères

Contraintes pour une mise en œuvre respectueuse de l'environnement

Contraintes sur l'environnement du chantier

Les mâchefers doivent être mis en œuvre : à plus de 30 m de tout cours d'eau, en dehors des zones inondables, en dehors des zones protégées (périmètre rapproché captage d'eau potable, zone Natura 2000, parc nationaux ...), en dehors des zones présentant une sensibilité particulière vis-à-vis des milieux aquatiques, ...

- Validation systématique du contexte environnemental par un hydrogéologue à l'initiative de Savoie Déchets

Contraintes sur les mâchefers

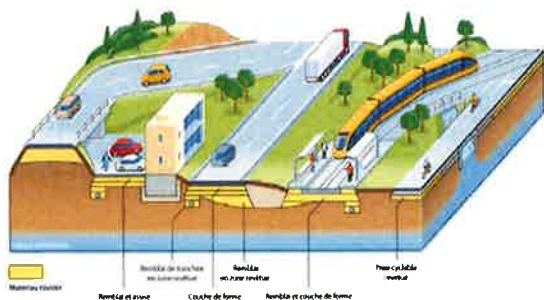
Pour être valorisables, les mâchefers doivent être conformes aux seuils fixés dans la réglementation (teneurs en imbrûlés, métaux lourds, ...). Ces seuils ont été définis par le Ministère de l'Environnement suite à la réalisation de chantiers pilotes et à la modélisation de l'impact des mâchefers sur l'environnement.

Contraintes sur le chantier

Seuls certains types de chantier sont autorisés.

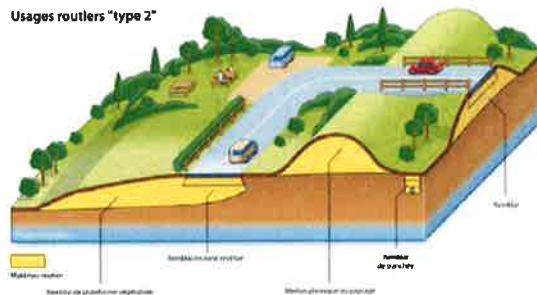
Possibilités d'utilisation des mâchefers en technique routière

Usages routiers "type 1"



Possibilités d'utilisation des mâchefers en technique routière

Usages routiers "type 2"



Une valorisation maîtrisée par Savoie Déchets

Depuis 1993, Savoie Déchets a valorisé 250 000 tonnes de mâchefers sur 90 chantiers dans le respect de la réglementation.

Les Maîtres d'Ouvrage sont publics (Chambéry Métropole, Ville de Chambéry, Conseil Général, ...) mais aussi privés (Area, Samse, ...).

Sur un chantier réalisé à Saint-Jean de Chevelu en 2012, des analyses complémentaires ont été réalisées à la demande des riverains en 2014.

Le rapport de l'hydrogéologue mandaté par les riverains confirme :

« Les mâchefers sont considérés comme « mis en boîte », hors d'infiltration et d'inondation. Le débit de lixiviats qui en sort n'est plus quantifiable ... J'écarte toute idée de présence de lixiviats de mâchefers dans toutes les eaux analysées. Il ne font courir aucun risque pour la santé humaine, les eaux, les animaux et les végétaux ».

Exemples de chantiers

Tous les chantiers peuvent être étudiés. Toutefois, Savoie Déchets privilégie les chantiers pour lesquelles le tonnage de mâchefers est supérieur à 300 tonnes (200 m³).

Pour une route à faire/refaire :

- Longueur de chaussée 150m : 330 tonnes de mâchefers utilisées *
- Longueur de chaussée 230m : 500 tonnes de mâchefers utilisées
- Longueur de chaussée 500 m : 1 100 tonnes de mâchefers utilisées
- Longueur de chaussée 800 m : 1 800 tonnes de mâchefers utilisées
- Pour une largeur de 3.5m et une épaisseur de mâchefers de 40 cm



Pour un parking à faire/refaire :

- Surface de parking 500 m² : 320 tonnes de mâchefers utilisées *
- Surface de parking 800 m² : 500 tonnes de mâchefers utilisées
- Surface de parking 1 000 m² : 650 tonnes de mâchefers utilisées

* Pour une épaisseur de mâchefers de 40 cm



Exemples de chantiers réalisés avec du mâchefers

Lacel RD 216 – Modane – Val Fréjus
Maître d'Ouvrage : Conseil Général
Entreprise en charge des travaux : TPLP
Tonnes de mâchefers utilisées : 812



Aménagement Accès Haut de Chambéry
Maître d'Ouvrage : Chambéry Métropole
Entreprise en charge des travaux : Eiffage
Tonnes de mâchefers utilisées : 7 900

Parking Covoiturage de La Ravoire
Maître d'Ouvrage : Conseil Général
Entreprise en charge des travaux : Della TP
Tonnes de mâchefers utilisées : 554



Aménagement voiries et parking ZAC des landiers Ouest
Maître d'Ouvrage : SAS (Société d'Aménagement de la Savoie)
Entreprise en charge des travaux : Eiffage
Tonnes de mâchefers utilisées : 1 425

Procédure à suivre lorsqu'un chantier est identifié

1. Prendre contact avec Savoie Déchets
2. Visite du chantier par un hydrogéologue avec le Maître d'Ouvrage (prestation prise en charge par Savoie Déchets)
3. Si l'avis de l'hydrogéologue est favorable : intégration des mâchefers dans le cahier des charges (assistance Savoie Déchets)
4. Signature de conventions entre le Maître d'Ouvrage, l'entreprise de travaux et Savoie Déchets avant le début du chantier
5. Suivi du chantier et de la mise en œuvre des mâchefers par Savoie Déchets

→ Conventions cadre déjà signées avec la ville de Chambéry et Chambéry Métropole

Pour tous renseignements, les élus et techniciens peuvent contacter Savoie Déchets :

Bruno Labeye : 04 79 68 35 03

Raphaëlle Musy : 06 89 61 82 43

A l'issue de la réunion, la CCSPL formule l'avis suivant sur le rapport d'activités :

La CCSPL a eu réponse à toutes ses questions. L'ensemble des données ont été exposées sans réserve.

La CCSPL félicite Savoie Déchets pour sa transparence, valide le rapport d'activités 2014 et souhaiterait qu'une CLIS soit mise en place.

Delphine JULIEN remercie les personnes présentes pour leur participation. La Commission des usagers se termine à 19h30.

Delphine JULIEN

